

Finances

REF : DAF2012029

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la Caisse des écoles d'Aubervilliers

EXPOSE :

Le budget primitif 2012, adopté par le Conseil municipal en sa séance du 12 avril 2012, prévoit l'attribution d'une subvention d'équipement à la Caisse des écoles d'Aubervilliers d'un montant de 108 118 €.

Cette subvention a pour objet de financer le programme d'investissement et le remboursement du capital de la dette de la Caisse des écoles, notamment au titre des emprunts souscrits pour la réhabilitation du centre de loisirs d'Asnières-sur-Oise pour un montant total de 2 450 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012029

Signataire : MP

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la Caisse des écoles d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L.2311-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2012 de la commune,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de verser à la Caisse des écoles d'Aubervilliers une subvention d'équipement de cent huit mille cent dix-huit euros (108 118 €) pour le financement de son programme d'investissement.

Cette subvention est inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre/opération	article	fonction	code action
400	093	2041612	423	CAISECOL

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué